SOCIETE GENERALE
COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège social : 5 & 7, Avenue Joseph ANOMA 01 BP 1355 ABIDJAN 01
N° RCCM CI-ABJ-1962-B-2641, liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 24 des statuts et dans le respect de l'article 140 alinéa 2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, Mesdames et Messieurs les actionnaires de Société Générale Côte d'Ivoire, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 12 juin 2020 à 09 heures, à l'Espace Latrille Events, sis à Abidjan Commune de Cocody, aux Deux-Plateaux Boulevard Latrille,** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Président du conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approbation de ces conventions ;
5. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
7. Affectation du résultat ;
8. Renouvellement des mandats de certains Administrateurs ;
9. Non renouvellement d'un Administrateur dont le mandat est arrivé à échéance;
10. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
11. Fixation de l'indemnité de fonctions allouée au Conseil d'Administration et de la rémunération exceptionnelle du Président du Conseil d'Administration ;
12. Questions diverses;
13. Pouvoirs.

Cette Assemblée Générale se tiendra dans le strict respect des dispositions gouvernementales mises en place dans le cadre de la prévention du COVID-19 à savoir, une présence physique limitée à 200 personnes et l'application des mesures sanitaires, (port du masque obligatoire, lavage des mains et maintien d'une distanciation d'au moins un mètre entre deux personnes).

Cependant et afin de permettre à un plus grand nombre d'actionnaires de participer à cette Assemblée Générale, Société Générale Côte d'Ivoire mettra également en place une solution de réunion par visioconférence et un exercice du droit de vote par correspondance.

Le vote par correspondance se fera sur une plateforme de vote électronique de Société Générale Côte d'Ivoire.
Les paramètres permettant d'accéder à cette plateforme de vote électronique et ceux de la visioconférence seront disponibles auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation et par demande adressée à la banque via l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com à compter du **28 Mai 2020.**

Tout actionnaire qui n'assistera pas physiquement à l'Assemblée ou qui ne se fera pas représenter, devra procéder à son vote électronique au plus tard quarante-huit heures (48h) avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 10 juin 2020, pour qu'il en soit tenu compte.

Les formulaires de pouvoir et les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales seront tenus à la disposition des actionnaires auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation à compter du **28 Mai 2020.**

Les actionnaires pourront par ailleurs adresser leurs éventuelles questions à l'adresse assemblee.generale-sgci@socgen.com. auxquelles il sera répondu lors de l'Assemblée Générale.

Enfin, compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tiendra cette Assemblée Générale, les actionnaires sont priés de bien vouloir noter qu'il n'y aura ni cocktail et ni distribution de gadgets au cours de ladite Assemblée.

Le Conseil d'Administration
M. Tiémoko Yadé COULIBALY
Président du Conseil d'Administration